



Mobilité individuelle

Objectifs:

- Vivre une expérience internationale en immersion complète
- Découvrir un nouveau système scolaire
- Améliorer son niveau linguistique
- Découvrir une nouvelle culture et un nouveau mode de vie, dans une famille d'accueil
- Acquérir davantage de maturité

Principes:

La mobilité organisée par l'établissement se fait en lien avec nos partenaires à l'étranger et se base sur le principe de la réciprocité et l'échange individuel. Dans ce cas l'établissement aide et accompagne les familles dans l'organisation. Cette mobilité exige un accueil en France du correspondant étranger. Sur place, les élèves sont seuls dans les familles. Le professeur de français à l'étranger accueille nos élèves à l'arrivée, intervient et aide les élèves si besoin. La mobilité individuelle (ou échange individuel) est différente d'un échange ou voyage de groupe classique dans la mesure où, dans la mobilité individuelle, aucun professeur de notre établissement n'est sur place quotidiennement avec les élèves français (sauf dans quelques cas, un professeur de notre établissement peut être présent en même temps que les élèves dans le pays de la mobilité mais pas forcément présent quotidiennement avec les élèves). Les élèves qui s'inscrivent dans une mobilité doivent ainsi être conscients de cette démarche et ceux qui ne se sentent pas prêts pour cette expérience individuelle de scolarité à l'étranger, peuvent s'inscrire dans un échange classique où des professeurs sont présents avec les élèves tout le temps du séjour.

Exigences :

Cette mobilité individuelle est proposée aux élèves qui sont autonomes ; matures; capables de communiquer avec l'organisateur de la mobilité et notre partenaire à l'étranger; capables de mettre leur dossier à jour et fournir les documents exigés à temps; dignes de confiance par un comportement respectueux des règles de vie.

Il est indispensable que le règlement intérieur de chaque établissement en Irlande, en Australie, en Inde, au Canada, au Mexique et en France soit respecté et nous rappelons qu'évidemment fumer et consommer de l'alcool sont strictement interdits.

Par ailleurs, l'élève doit pouvoir s'adapter facilement à son nouvel environnement, par exemple à l'uniforme, aux sorties que l'établissement de son correspondant ou que sa famille propose... Il doit avoir une attitude positive en classe, afin de ne pas gêner le bon déroulement habituel des cours et s'efforcer de suivre du mieux qu'il peut les cours dispensés, même s'ils sont nouveaux pour eux.

Tout manque au règlement de l'école et au respect de la vie familiale sur place peut entraîner l'arrêt du séjour et un retour de l'élève dans son pays (à ses frais). Des sanctions peuvent être envisagées au lycée français aussi.

Travaux demandés:

Tout élève (Euro ou non) qui participe à une mobilité doit effectuer un travail : « une production originale » ou "un journal de bord", ou un "powerpoint" ou « article de presse »... sur un point culturel ou historique en lien avec le pays étranger.